



## Association AGIR POUR LE PERREUX-SUR-MARNE

Enregistrée sous le N° W 942006404 - Membre de "PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT"

<https://aplp94.jimdofree.com>

[agir.leperreux94@gmail.com](mailto:agir.leperreux94@gmail.com) - 07 66 47 79 37

Adresse postale :

10 rue de Thionville - 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE

### LIGNE 15-EST

### ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE MODIFICATIVE

(Du 3 mai au 11 juin 2021)

### AVIS APLP

#### SUR LA FORME :

##### **Difficultés à appréhender le dossier**

Des milliers de pages, des documents classés par thèmes mais regroupant toutes les communes, des plans peu lisibles rendent le dossier difficilement accessible pour la plupart des citoyens.

Un récapitulatif des différents plans, documents et commentaires spécifiques à chaque commune aurait rendu l'examen du dossier plus facile et plus pertinent. Un tri informatique aurait été tout à fait réalisable.

Ces difficultés avaient déjà été soulignées par APLP à l'occasion de l'enquête environnementale de 2019. Il est dommageable pour les citoyens que cette proposition n'ait pas retenu l'attention de la SGP.

#### SUR LE FOND :

1 - Sans remettre en cause le bien fondé de la ligne 15 Est, APLP considère que **l'emplacement de la nouvelle gare NLP n'est pas pertinent et ne répond pas à la problématique des enjeux actuels et futurs (humains, socio économiques, environnementaux, impact de la crise sanitaire)** ; APLP développe son argumentaire dans la note ci-après. C'est pourquoi APLP demande qu'une étude soit réalisée en intégrant ces nouveaux paramètres.

2- APLP émet un avis défavorable à la modification de la DUP pour les communes LE PERREUX & NOGENT notamment quant à :

- **L'Extension de la zone chantier** qui a pour conséquence de supprimer une cinquantaine de stationnements dans un secteur déjà en déficit. L'emprise chantier initial telle que présentée précédemment par la SGP prévoit (Gare NLP et Ouvrages Annexes) la suppression de plus de 200 places de stationnement sans qu'aucun parking de substitution ne soit prévu.

A cela s'ajouterait une gêne supplémentaire à la circulation dans un carrefour très fréquenté car situé à proximité du Pont de Nogent (accès A86 et A4).

- **La prorogation de la durée de la DUP pour 5 ans** ; avec pour conséquence des incertitudes jusqu'en 2027 sur le devenir des parcelles en zone DUP et le risque d'expropriations supplémentaires .. Pour rappel, depuis 2017 la SGP n'a cessé d'augmenter le nombre des expropriations, arguant d'impératifs techniques bien souvent injustifiés.

# ARGUMENTAIRE AGIR POUR LE PERREUX

## 1 – LIMITE DE L'ENQUÊTE AUX SEULES MODIFICATIONS

APLP demande que **la présente enquête publique ne se limite pas aux seules modifications de la DUP**. Celle-ci doit également prendre en considération les remarques concernant la situation antérieure consécutive à la création de la DUP en 2017. En effet, le déficit d'informations et le manque de transparence n'ont pas permis à chacun de connaître sa situation personnelle au regard du projet de construction de Ligne 15 EST.

AINSI comme APLP l'a déjà souligné à plusieurs reprises :

- Il y a eu modification de l'implantation et des dimensions de la gare présentée aux Perreuxiens en 2016 sans la moindre information avant la réunion publique de 2019. À noter la gare initiale présentée en 2016 était de dimension plus réduite et laissait un espace vert à l'arrière ainsi qu'un parking.
- La SGP n'a jamais communiqué sur les parcelles situées en zone DUP (risques d'expropriation et contraintes) alors que cela aurait dû être fait dès 2017.
- Les expropriés ont découvert leur situation très tardivement (2019/2020) et à plusieurs reprises la SGP en a augmenté leur nombre au motif d'un "espace très contraint" et donc d'impératifs techniques pour le moins contestables sauf à pouvoir agrandir l'emprise chantier pour d'éventuels projets immobiliers

**Comment les intéressés auraient-ils pu être en mesure de s'exprimer lors de l'enquête publique de 2016 alors qu'ils n'avaient pas connaissance de leur situation ?**

## 2-PERTINENCE DE LA GARE NLP

Sans remettre en question le bien fondé de la construction du Ligne 15 EST, APLP s'interroge quant à la pertinence de créer une nouvelle gare NLP contiguë à celle déjà existante (RER E)

Ainsi nous avons relevé :

### ***Une implantation inadaptée***

- car située dans un "espace très contraint" comme la SGP l'a souligné à plusieurs reprises pour justifier de nouvelles expropriations. Cette situation aurait dû être prise en considération très en amont de la décision. Nous considérons que les études auraient dû être menées en intégrant l'ensemble des paramètres ;
- des voies d'accès étroites, voire très étroites, et rendant dangereuse la circulation de milliers de camions de déblais (40 tonnes) et autres approvisionnements de chantier. Pour rappel, lors de l'enquête publique environnementale, APLP avait demandé qu'une partie des déblais soit acheminée par voie ferrée .
- une circulation automobile déjà très dense (bus, camions et autres) avec déjà de fréquents embouteillages
- un accès piétons difficile du fait de l'étroitesse de certains trottoirs d'accès.

### ***Des conséquences environnementales désastreuses***

Pendant les travaux :

- dégradation du cadre de vie des riverains pendant plusieurs années bruit/poussières/vibrations y compris la nuit
- augmentation des embouteillages et donc de la pollution atmosphérique ;
- déficit de places de stationnement (+200 déjà annoncées) et ceux de la nouvelle zone (+ 50) sans création de parking de substitution ;
- difficulté de déplacement et d'accès aux transports (bus, RER E) et équipements publics (école maternelle, IME)

À terme :

- une **densification** du quartier rendue possible par des règles dérogatoires quant à l'emprise au sol, la hauteur, les vis-à-vis et validées dans la modification n°2 du PLU votée en février 2021.
- **artificialisation** des sols et disparition des espaces de pleine terre publics et privés (jardins). C'est l'impossibilité de planter des arbres de haute tige pourtant indispensables pour limiter l'impact des gaz à effet de serre.
- création d'un **îlot de chaleur** et/ou aggravation de celui existant

#### **Un Impact socio-économique inexistant**

La pièce H 4.2 présente pour la majorité des nouvelles gares l'impact de ce projet au niveau local. Pour Nogent-Le Perreux **aucun bénéfice** n'est indiqué en terme de dynamique économique, aucun élément permettant d'évaluer les avantages de cette implantation NLP ce qui laisserait supposer ... qu'il n'y en a pas !

En revanche l'expropriation de commerces et d'entreprises utiles à tous est préjudiciable à l'activité économique du quartier.

La SGP annonce une opération financièrement bénéficiaire. Cependant, tout laisse à penser que **cette situation financière "favorable" est le résultat d'une spéculation immobilière** (projets dits "connexes") au détriment des intérêts matériels, moraux et financiers des expropriés.

Le **coût humain** de l'opération, s'il est difficilement quantifiable est pour le moins réel : la plupart des expropriés expriment leur désarroi et leur difficulté à trouver un relogement équivalent compte tenu du montant insuffisant des indemnités proposées.

#### **Des avantages limités**

Une « *meilleure interconnexion* » mais celle-ci n'est pas seulement liée à la construction de la gare Nogent-Le Perreux. La moitié de la commune est déjà desservie par 3 stations RER (2 pour le A et 1 pour le E). Aucune amélioration pour les Perreuxiens situés en dehors d'un rayon de 800 m autour de ces gares (distance retenue par la SGP) qui correspond à environ 10 mn de marche : il sera toujours nécessaire de prendre le bus comme actuellement (cf. plan ci-joint)

En ce qui concerne un éventuel gain de temps, celui-ci peut être estimé à environ 5 à 7mn pour les trajets périphériques à Paris, donc Nord/Sud, car cela éviterait un éventuel changement à Val de Fontenay. Aujourd'hui, la gare Val de Fontenay étant à une station de celle NLP (2mn), une majorité d'usagers récupère le RER A en direction de Paris vers le quartier de La Défense. Des travaux RER E sont en cours pour prolonger cette ligne jusqu'à La Défense. Demain le changement à Val de Fontenay ne sera plus nécessaire.

**POUR APLP le bilan coûts humains et environnementaux /avantages s'avère défavorable au projet de construction d'une nouvelle gare Nogent-Le Perreux.**

**AUTRES QUESTIONS** posées aux permanences et à la réunion publique et restées sans réponse à ce jour :

- Enquête parcellaire : pourquoi le rapport n'a pas été rendu public?
- Hauteur de la gare : pourquoi la hauteur du "socle" n'est elle pas indiquée sur le plan ?
- Le PLU pris en référence dans le dossier fait état de la modification n°1 : pourquoi la modification n°2 votée en février 2021 n'est elle pas intégrée au dossier? Pourtant c'est à la demande de la SGP que des règles de constructibilité du secteur ont été modifiées en faveur d'une densification.



Le Perreux, le 11 juin 2021